



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

praticiens hospitaliers

Question écrite n° 103278

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les conditions de nomination des personnels praticiens des hôpitaux. Le plan hôpital 2007 prévoit que les praticiens hospitaliers, auparavant nommés par le ministère de la santé, seront dorénavant nommés par le directeur de l'hôpital. Ces personnels s'inquiètent de ce qu'ils considèrent comme la perte de leur indépendance médicale ainsi que la précarisation de leur statut. La modification des règles de contractualisation vise un recrutement local plaçant les praticiens sous la tutelle des directeurs d'établissement. Il s'agirait là d'une atteinte à l'indépendance professionnelle, en renforçant les contrôles de type bureaucratique, qui pourrait nuire dramatiquement à la qualité des soins apportés aux patients de l'hôpital public. Les praticiens des hôpitaux s'interrogent sur leur place et les modalités d'exercice à l'hôpital public. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître quelles mesures il envisage de prendre à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103278

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 septembre 2006, page 9291